



impôt sur le revenu 2015: le calendrier

Actualité législative publié le **21/03/2015**, vu **1368 fois**, Auteur : [christophe ducellier](#)

publication du calendrier des déclaration d'impôt sur le revenu

À partir du mercredi 15 avril 2015, les contribuables pourront déclarer en ligne leurs revenus de l'année 2014, partir du site « www.impots.gouv.fr ».

La date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au mardi 19 mai 2015 à minuit.

Les contribuables qui déclarent leurs revenus sur Internet bénéficient d'un délai supplémentaire avec trois dates limites de dépôt en fonction du département de leur résidence principale :

- le mardi 26 mai 2015 à minuit pour les habitants des départements numérotés de 01 à 19 (zone 1) ;
- le mardi 2 juin 2015 à minuit pour les habitants des départements numérotés de 20 à 49 (zone 2) ;
- le mardi 9 juin 2015 à minuit pour les habitants des départements numérotés de 50 à 974/976 et les non-résidents (zone 3).

Nouveauté 2015 : les non-résidents en France doivent souscrire leur déclaration de revenus sur papier avant le mardi 19 mai 2015 et en ligne avant le lundi 9 juin 2015 à minuit, quel que soit leur lieu de résidence hors de France.

Communiqué de presse du ministère des Finances du 17 mars 2015; « www.impots.gouv.fr »; « www.economie.gouv.fr »